

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT
DU 24 Janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTHENAULT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Pierrette DRUET, Maire.

Etaient présents : HARANT Jacques, USCIDDA Sandrine, ALVES DE OLIVEIRA Françoise, BENDERRADJI Abdelmalek, BOURDIN Didier

Absents excusés : THERY Blandine pouvoir à USCIDDA Sandrine
DECRET Jean-Paul, DE BISSCHOP Laurent, DECOUZ Henrik.

Date de convocation : 20/01/2022

Secrétaire de séance : Sandrine USCIDDA

Madame le Maire et les conseillers municipaux ont rendu hommage par une minute de silence à leur collègue Claude DUPIN, disparu le lundi 17 janvier.

Ensuite, elle donne lecture aux membres du conseil du compte rendu de la réunion du 2 décembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, les membres du conseil sont invités à signer le registre.

I) Demandes de subvention : Travaux de voirie Route et Rue de Chaumont, Rue du Tour de Ville :

Demande de subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) – VC de Chaumont :

Le Conseil Municipal de la commune de Monthenault, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation Et N° de la Voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération H.T.
Voirie	VC de Chaumont	860 m2	52 236,00 €	43 530,00 €
Maîtrise d'œuvre	ADICA		2 569,44 €	2 141,20 €
			54 805,44 €	45 671,20 €

S'engage :

- * à affecter à ces travaux 54 805,44 € TTC sur le budget communal
- * à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Demande de subvention au titre dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) - Aménagement de la Rue du Tour de Ville :

Le Conseil Municipal de la commune de Monthenault, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT
DU 24 Janvier 2022**

Nature des travaux	Appellation Et N°de la Voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération H.T.
Voirie	Rue du Tour de Ville	160 ml	53 142,00 €	44 285,00 €
Maîtrise d'œuvre	ADICA		2 605,68 €	2 171,40 €
			55 747,68 €	46 456,40 €

S'engage :

- * à affecter à ces travaux 55 747,68 € TTC sur le budget communal
- * à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Demande de subvention au titre dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) – Aménagement de la Rue de Chaumont (2^{ème} tranche):

Le Conseil Municipal de la commune de Monthenault, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation Et N°de la Voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération H.T.
Voirie	Rue de Chaumont	130 ml	49 112,40 €	40 927,00 €
Maîtrise d'oeuvre	ADICA		2 444,50 €	2 037,08 €
			51 556,90 €	42 964,08 €

S'engage :

- * à affecter à ces travaux 51 556,90 € TTC sur le budget communal
- * à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

II) Demande de subvention API – Logement communal :

Madame le Maire explique aux membres du conseil que le logement communal situé à l'étage nécessite des travaux d'isolation au niveau de la toiture.

Un devis a été demandé à l'entreprise IMMERY dont le montant H.T des travaux s'élève à 7 862,24 €.

Elle précise qu'une subvention peut être sollicitée, auprès du Département, dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement. Le montant de cette subvention est de 10 à 30 % de la dépense éligible H.T ainsi qu'une demande auprès de la DETR.

Le locataire peut également effectuer une demande de subvention à titre personnel.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT
DU 24 Janvier 2022**

Après délibération et à l'unanimité., le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet d'isolation du logement communal situé à l'étage d'un montant de 7 862,24 € H.T. soit 8 304,34 € T.T.C
- De solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, au taux de 30 % , soit une subvention de 2 358,67 € et de prendre en charge la partie non couverte par les subventions soit 5 503,57 €.

III) Demande de subvention – Ecole des 2 Vallées :

Mme le Maire donne lecture du courrier des enseignantes des classes de CP/CE1/CE2 de l'école des deux Vallées à Chamouille qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 30 € par élève, en vue d'une sortie de classe de découvertes au CPIE de Merlieux du 30 mai au 3 juin 2022. Sept enfants sont concernés pour la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'école des deux Vallées de Chamouille, une subvention de 30 € par élève présent, pour la classe découvertes de Merlieux, du 30 mai au 3 juin 2022.

IV) Questions diverses :

Néant

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

HARANT Jacques

BOURDIN Didier

DRUET Pierrette

USCIDDA Sandrine

BENDERRADJI Abdelmalek

ALVES DE OLIVEIRA Françoise